

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA

DEPARTEMENT
Charente- Maritime

Séance du 28 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

Date de la convocation
24 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- huit février à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël -Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain -

Absents : - Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

2023_02_12 Travaux Agence postale communale – Autorisation de travaux

Monsieur le Maire rappelle que les marchés publics relatifs à l'aménagement de l'agence postale communale ont été signés.

S'agissant de travaux soumis à déclaration préalable (installation d'enseigne, ravalement de façade et changement des menuiseries), le conseil municipal par délibération du 28 juin 2022 a autorisé Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable et Madame la Première Adjointe à la signer.

Toutefois, l'agence postale étant un établissement recevant du public (ERP), il convient de même, avant de commencer les travaux, de déposer une autorisation de travaux (AT- ERP).

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - Autorise Monsieur le Maire à déposer l'autorisation de travaux afférente et Madame la Première Adjointe à la signer.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 14/03/2023

Publiée sur le site internet le : 14/03/2023

Le GUA, le 07 mars 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

